



12 route de Plonévez du Faou
29530 Loqueffret



12 rue du Docteur Jacq
29690 Huelgoat

Compte-rendu de la réunion de commission « vie des habitants » CCMA CCYE **Le jeudi 06 octobre 2016 à 18h à Huelgoat**

Présents :

CF feuille d'émergement jointe

Ordre du jour :

- Etude des implications humaines et financières découlant du transfert obligatoire des charges suite à la prise de compétences par la nouvelle CC des activités enfance jeunesse. Cette prise de compétences peut se faire dans le délai de fin 2017
- Incidences financières sur les tarifs suite au passage au quotient familial de la CAF au 01/01/2017 : présentation des simulations réalisées par l'association EPAL.
- Bilan des activités d'été et présentation des activités futures
- Questions diverses

La réunion débute par une visite du local jeunes, suivie par une visite de l'espace cyber commune ainsi que de la bibliothèque.

Le local jeunes est ouvert uniquement avec l'accompagnement de l'animateur (ce n'est pas un espace de libre accès). Le mobilier a été en partie réalisé par les jeunes à partir de palettes. Du mobilier construit à partir de palettes a aussi été vendu pour financer des actions. Une réflexion sur le transfert à terme du local jeunes dans un espace plus dans le centre de la ville est en cours.

Au cours de la visite de l'espace cyber commune, M. Sébastien Toutous a présenté le matériel et les différentes prestations proposées, il a expliqué à la commission, sa manière de travailler avec les utilisateurs des services. Les horaires d'ouverture sont répartis du mardi au samedi. Les coûts d'utilisation sont de 0,25 € les 15mn de connexion ou 4 € par mois pour les habitants de la CCMA.

Il a précisé que les initiations aux différentes utilisations (accès internet, logiciels bureautiques ou photos,...) sont proposées en formation individuelle.

La bibliothèque fonctionne avec des bénévoles

La commission se réunit ensuite dans une salle à la mairie de Huelgoat.

Gérard Guen rappelle l'ordre du jour. L'animation enfance jeunesse sera une compétence du nouvel EPCI. Ce sera une compétence optionnelle, il y a donc une année soit jusqu'à fin 2017 pour sa mise en place.

Les compétences prises par les EPCI font l'objet de transferts de charges. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLET) évalue le montant des charges et des recettes transférées et présente un rapport.

L'évaluation des charges et recettes transférée est réalisée selon les indications de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à leur coût réel ou une moyenne sur trois ans au vu du budget et des comptes administratifs

Les dépenses des équipements sont calculées sur la base d'un coût moyen annualisé intégrant l'ensemble des dépenses (acquisition, rénovation, entretien,...).

Les recettes liées à l'exercice de la compétence viendront en déduction des dépenses.

Le montant calculé par la CLECT viendra déduire l'attribution de compensation versé par l'EPCI aux communes.

L'évaluation est fixée à la date du transfert par délibération à la majorité qualifiée des conseils municipaux ou unanimité du conseil communautaire.

Tarifs et quotient familial :

Les tarifs devront être harmonisés sur l'ensemble du territoire au cours de l'année 2017 et ils seront calculés en fonction du quotient familial.

Franck Martin coordonnateur à l'association EPAL présente des propositions de tarifs en fonction du quotient familial.

Il précise tout d'abord que les contrats enfance jeunesse sont appelés à disparaître pour être remplacés par un contrat de territoire. Les aides seront en fonction des engagements de collectivité e du service rendu. Il s'agira de prestations à l'activité.

La CAF donne des préconisations pour les tarifs

Il y a 7 tranches possibles au maximum. La première tranche donne un quotient inférieur à 400 €, la seconde tranche va de 400 à 650 € et le tarif maximum préconisé par la CAF est de 7 € la journée. La tranche suivante doit être supérieur de 30 % soit 9,10 € par journée.

Il est proposé d'utiliser 5 tranches pour mieux lisser sur l'ensemble des familles, cela ferait varier de 7 à 12,50 € les tarifs en fonction du quotient familial.

Il y également un impact sur les séjours dont le tarif serait de 14 € par journée pour la première tranche. La commune de Huelgoat a choisi de proposer des tarifs en fonction de deux tranches pour les activités jeunesse.

Les actions ados seraient plutôt à réfléchir en terme de forfait.

Pour le territoire de la CCYE le surcoût de la mise en place des tarifs en fonction du quotient familial seraient de 12.000 € sur l'année.

Pour obtenir les données au sujet du quotient de chaque famille il est possible d'utiliser les données de la CAF qui sont accessible au structures organisatrices sous acceptation des familles. Il faudra aussi tenir compte des changements qui peuvent intervenir en cours d'année.

Gérard Guen propose ensuite d'évoquer les problèmes que connaît l'ADMR de Scignac-Huelgoat. La situation financière de l'association pose la question de sa pérennité.

Vincent Vigouroux qui est aussi président de l'association ADMR sur Brasparts explique les difficultés de l'association et les rapprochements possible entre les deux associations pour mutualiser certaines dépenses (ex : formation,...). Une rencontre entre les deux présidents est envisagée.

La séance se termine à 20h30.